

INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

23 mai 2024



Préconisations rédigées à partir du BSV du 22 mai 2024 : www.bsv-paca.fr

EN BREF...

Phénologie : toujours proche de 2023

Oïdium : soigner la protection en encadrement de la floraison



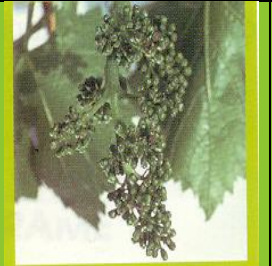
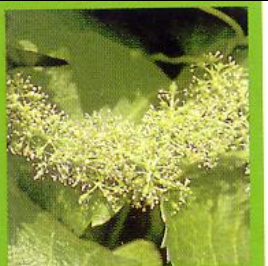
Mildiou : surveiller la sortie des symptômes. Être protégé avant de prochaines pluies

Vers de la grappe : bilan des glomérules de 1^{ère} génération à prévoir à la floraison

Flavescence dorée : dates d'intervention pour les zones concernées

Information réglementaire : protection des pollinisateurs

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE

			
Stade G 8 à 9 feuilles étalées Boutons floraux encore agglomérés (BBCH55)	Stade H 10 à 13 feuilles étalées Boutons floraux séparés (BBCH 57)	Stade I Premières fleurs (BBCH 61)	Stade I Pleine floraison (BBCH 65)

Observations Du 21/22 mai	Zone très précoce et Zone précoce (0, 1 et 2)	Zone tardive (3, 4 et 5)
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puylobier, Eygalières
Stades observés	H à J, début floraison	G à I, 8/10 feuilles étalées majoritaire

*Carte des zones sur le site du CRIIAM sud : [Cartographie PACA base 10°C \(agrometeo.fr\)](http://Cartographie PACA base 10°C (agrometeo.fr))

La phénologie de 2024 reste à ce jour celle d'une année précoce, proche de 2023.

Des pluies orageuses ont eu lieu les 14/15 mai et le 20 mai, apportant un cumul compris entre 70mm (secteur Sainte Victoire), et 4mm (Le Puy Ste Réparate).

La pluviométrie du mois de mai à ce jour est comprise entre 0.6 fois (Eguilles) et 1.8 fois (Trets) la pluviométrie normale.

A PROPOS DE LA COULURE

La coulure est un **phénomène complexe**, qui dépend de nombreux facteurs :

- de mauvaises conditions climatiques avant et pendant la floraison,
- la météo de l'année précédente, au moment de l'induction florale,
- la nature du cépage, par exemple le grenache et le merlot sont sensibles,
- un porte-greffe trop vigoureux, une fumure excessive...
- une photosynthèse déficiente (palissage inadapté, carences, court noué...) ...

La chambre d'agriculture du Vaucluse a conduit en 2017 une série d'essais dont les conclusions sont est la suivante :

- L'application de produits visant à limiter la coulure (à base de bore essentiellement) n'a pas montré d'efficacité

- Seul l'écimage en pleine floraison a permis une diminution de la coulure (8 parcelles sur 9 ont eu une augmentation de rendement).

Pour limiter la coulure, on peut donc chercher à diminuer la concurrence entre l'apex en croissance et la nouaison des baies, par un écimage en pleine floraison - mais éviter un écimage trop tardif ou trop précoce, qui générerait la redistribution des sucres.

N.B si vous souhaitez utiliser des produits visant à limiter la coulure, pensez à laisser quelques rangs non traités afin d'évaluer leur efficacité.

Cette remarque vaut aussi pour des tests éventuels de produits alternatifs utilisés pour une action supposée contre les maladies comme le mildiou ou l'oïdium. Une observation rigoureuse vous confortera (ou non) dans vos impressions quant à leur efficacité.

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Une parcelle n'ayant reçu aucun traitement. Il s'agit d'une zone de ceps dans des parcelles mises à disposition par des vignerons partenaires. Cette zone ne reçoit aucune protection phytosanitaire (sauf si traitement flavescence dorée obligatoire). C'est un outil très pratique pour suivre les maladies en conditions naturelles et pour mieux comprendre leur développement.

Observations des 21 et 22 mai :

	Secteur	Mildiou		Black rot		Oïdium	
		Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes
Berre	1	0	0	0	0	2 pour 100 feuilles	0
Gardanne	4/5	0	0	0	0	0	0
Puy Sainte Réparate	4	0	0	0	0	0	0
Lambesc	3	0	0	0	0	4 pour 100 feuilles	1 pour 100 grappes
Chateauneuf le Rouge	3	1 tache pour 100 ceps	0	0	0	2 pour 100 feuilles	0

MILDIOU (GUIDE 2024 P : 20 et 44 et tableau P : 170)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Mildiou, tache d'huile, face supérieure de la feuille



Mildiou, fructifications, face inférieure de la feuille

De nouveaux foyers primaires / repiquages sur feuilles sont observés en zone précoce et tardive : Sainte Victoire, Lambesc, Eguilles, Puyricard, Orgon, Eygalières, Aurons, Maillane, Eyragues, Arles...

9 parcelles sur les 34 de notre réseau présentent des taches dans le feuillage. Des symptômes sur inflorescence sont observés depuis cette semaine (2 parcelles sur les 34 observées).

Les pluies du 14/15 mai et 20 mai ont pu provoquer de nouvelles contaminations, dont les symptômes seront visibles à partir de la fin de semaine et semaine prochaine pour les pluies du 14/15 mai et fin mai / début juin pour les pluies du 20 mai.

Récapitulatif des pluies du 14 au 20 mai :

	Arles Mas Rey	Arles Mas Thibert	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puylobier	Trets	Cassis
14-mai	28,6	28,0	16,6	14,4	29,6	22,0	35,0	16,8	13,8	8,8	3,0	4,4	3,2
15-mai	1,2	2,8	0,4	1,0	8,0	0,6	0,2	2,8	0,4	7,4	8,2	5,8	7,0
16-mai	-	-	-	-	1,4	1,0	-	-	-	2,2	-	-	-
17-mai	0,2	0,2	0,2	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	0,2
18-mai	0,2	-	-	-	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	0,2
19-mai	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-	0,2	0,2	-	-	0,2	-
20-mai	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	52,8	61,0	-

Observer vos parcelles pour détecter la présence de mildiou.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Le risque est globalement en hausse.

La surveillance des symptômes est à maintenir en raison des épisodes contaminants potentiellement en cours d'incubation. Le risque mildiou est fort sur le département en cas de pluies avec la floraison, période de haute sensibilité, qui est en cours en secteur précoce et proche en secteur tardif.



En cas d'intervention, exemples de spécialités utilisables :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée**	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Cuivre	Champ flo ampli	2l/ha	0.8 à 1.1l/ha	5m	0	AB, DRE 24H, 12 applications Max/an	
	Bouillie bordelaise RsR disperss	3.75kg/ha	1.5 à 2kg/ha			AB, DRE 24H, 5 appli Max/an	
Cuivre + disodium phosphonate	Champ flo ampli +	2l/ha	0.6 à 1l/ha	5m	0	DRE 24H, 12 appli Max/an	
	Redeli	2.5l/ha	2.5l/ha	5m	0	DRE 6H, BCT*, 3 appli Max/an	N°2020-007
Ametoctradine+ Phosphonate	Enervin active+ Epatan	1.5l/ha	1.5l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
		4l/ha	2l/ha				N°2020-007
Oxathiapiproline + Hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos (Zelavin et Heliocuire)	0.4l/ha	0.2l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
		3l/ha	1.25l/ha				
Cyazofamide disodium phosphonate	Mildicut Kenkio Ysayo	4.5kg/ha	3.6kg/ha	5m	10m	DRE 6H, 1 appli Max/an	

*BCT = biocontrôle

**fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

En AB, renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : il est effectif sur une dose de 750g après environ 20mm de pluie et à une dose de 400g après 10/15mm
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.

- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

PROPHYLAXIE

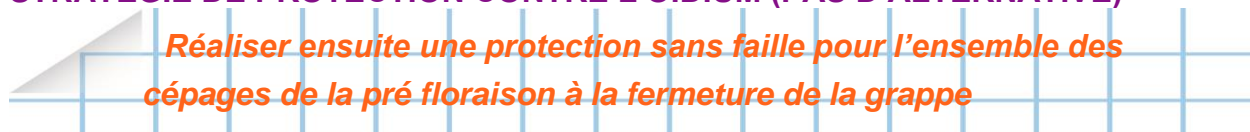
L'épamprage des rameaux au sol est un bon moyen pour limiter et observer la sortie de foyers primaires après une pluie. Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

OIDIUM (Guide 2024 P : 24 et 45 et tableau P : 174)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Des repiquages sur feuilles sont observés dans 6 parcelles sur les 34 de notre réseau. Ces repiquages restent en général peu fréquents. Les premières attaques sur inflorescence sont visibles.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)



Le stade 10/12 feuilles étalées est atteint en secteur médian et le sera la semaine prochaine en secteur tardif.

Exemples de spécialités commerciales préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Soufre mouillable	Thiovit jet Microbilles Microthiol spécial disperss	12.5kg/ha	7 à 8.5 kg/ha	5m	0	DRE6H AB, BCT, 8 appli Max/an	N°2021-008
Fluopyram + trifloxystrobine	Luna sensation Luna X tend	0.2l/ha	0.15l/ha (14 jours) 0.2l/ha (21 jours)	5m	10m	H362 , DRE 48H,1 appli Max/an Homologué Black rot	
Amidoxime + IDM	Rocca Dynali Conydia	0.5l/ha	0.4l/ha à 10FE	5m	10m	DRE 6H, 2 appli Max/an à base d'IDM, non consécutives Homologué Black rot	

*fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

MESURES ALTERNATIVES

Le soufre est un produit de biocontrôle. Il n'existe actuellement pas d'autre solution de biocontrôle égalant son efficacité. Néanmoins, certains autres produits de biocontrôle peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

PROPHYLAXIE

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2024 P : 26 et 46 et tableau P : 173)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Des symptômes sur feuilles et inflorescences sont notés à Eyragues dans des parcelles sans protection spécifique.

Les pluies du 14 au 20 mai ont pu provoquer des contaminations dont les symptômes seront visibles à partir du 29 mai. Surveiller l'apparition de symptômes éventuels.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT

En présence de taches, des repiquages sont possibles avec des pluies ou des humidités matinales prolongées. Dans les parcelles et les secteurs où la maladie est absente aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Cas des parcelles présentant des symptômes avérés : utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées.



L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

PROPHYLAXIE

Elimination des grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille et enfouissement par le travail du sol des sarments atteints.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2024 P : 28 et tableau P : 180)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les vols sont terminés en tous secteurs. Des 1ers glomérules sont observés en secteurs précoces. Les bilans des glomérules sont à réaliser à la floraison. Les pièges peuvent être positionnés pour identifier le début du vol de la deuxième génération et suivre son cycle.

STRATEGIE DE PROTECTION

Il est désormais trop tard pour intervenir. Un bilan des glomérules réalisé au stade pleine floraison permettra de décider de l'opportunité ou non d'un traitement contre la seconde génération.

Régulation naturelle par les auxiliaires : Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence par l'enherbement et la présence de haies.

FLAVESCENCE DOREE

L'arrêté préfectoral est en cours de signature. Des cartes détaillées seront en ligne sur le site internet de la DRAAF et de la FREDON. **Dates des interventions :**

Zones à 2 et 3 traitements et vignes mères :

1^{re} intervention insecticide : du 31 mai au 12 juin (intervenir si possible en début de période en zones précoces, en fin de période en zones tardives)

2^{ème} intervention insecticide : en AB, renouvellement à 10-12 jours après le 1er traitement. En conventionnel, renouvellement à 14 jours

3^{ème} intervention insecticide : en AB, renouvellement à 10-12 jours après le 2^{ème} traitement. En conventionnel, renouvellement courant juillet (date précisée selon le cycle de l'insecte dans un prochain communiqué).

Zones à 1 traitement : du 7 au 19 juin Dans la mesure du possible, intervenir plutôt en début de période pour les zones précoces, en fin de période pour les zones tardives.

PROPHYLAXIE

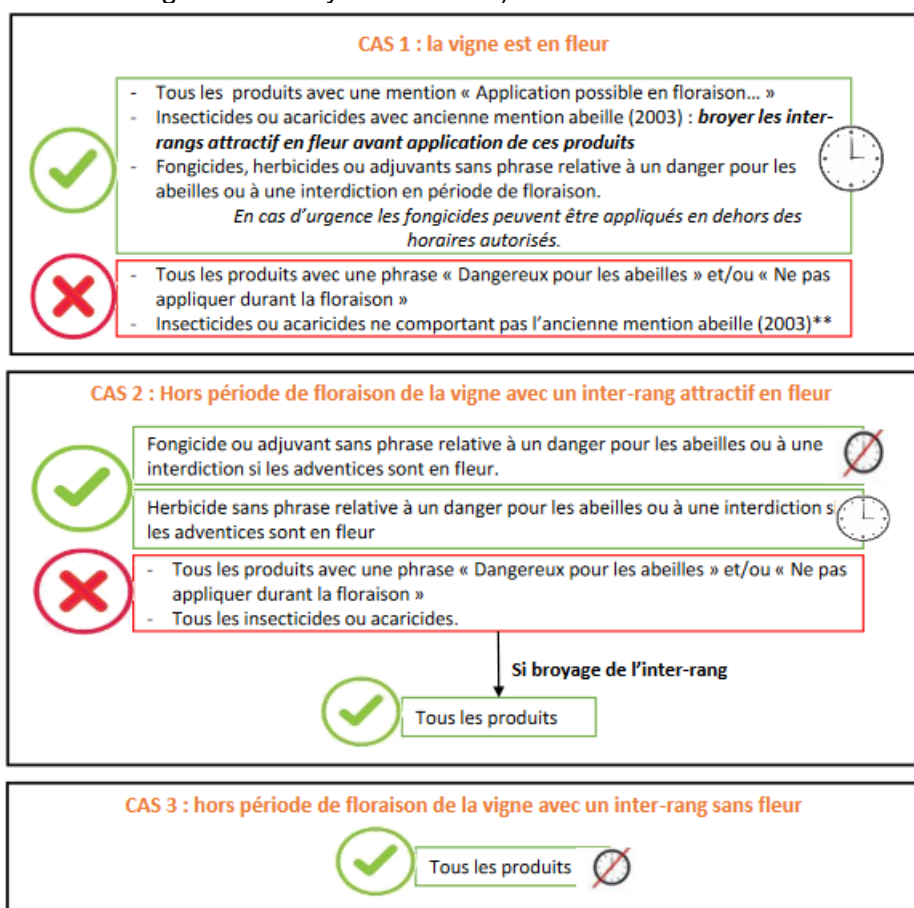
Éliminer les pampres pour favoriser l'efficacité des interventions et les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées pour limiter la présence du phytoplasme.

ARRETE PROTECTION DES ABEILLES ET AUTRES POLLINISATEURS

Le 26 avril 2024, le Conseil d'État a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs en application de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour simplifier, la vigne devient une culture attractive et l'intégralité de l'arrêté lui est désormais applicable. Jusqu'à maintenant la vigne n'étant pas considérée comme une culture attractive, les interdictions de traitements pendant la floraison étaient limitées.

Les règles concernant les traitements sont indiquées dans le schéma ci-dessous (source Chambre d'agriculture Pays de la Loire).



Légende :



Application possible uniquement 2h avant à 3h après le coucher du soleil



Traitement autorisé



Application sans contrainte horaire



Traitement interdit

4

Tous les produits phytosanitaires, y compris les adjuvants sont concernés par l'arrêté. Seuls les produits d'éclaircissage et les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP : pharmacopée) ne sont pas concernés. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au site officiel du ministère avec notamment une FAQ répondant aux principales questions : [ICI](#)

En cas de doute, reportez-vous à l'étiquette des produits.

EN DIRECT DU VIGNOBLE !

N'hésitez pas à nous envoyer vos propres photos [par sms au 06 74 55 81 19](sms:0674558119) ou à v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Voir également notre site : BIODIVITI



Symptômes de Court Noué (panachure)



Coccinelle asiatique



Araignée : épeire de velours



Larve de cicadelle vectrice de la flavescence dorée

Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : [ici](#)

Votre prochain bulletin : 29 mai 2024

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Équité
Félicité